



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 17 octobre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard

C.C.V.M : BERGER Joël ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; MAURICE Yves ; RUTKOWSKI Serge

C.C.L.L : PROST Jean-Paul

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice

Mandataires : GALLIOU Françoise ; FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; THIEBAUT Catherine ; JAVAUX Thomas

Objet : Acquisition des terrains des déchetteries : Arc-et-Senans

ACQUISITION DES TERRAINS DES DECHETTERIES : ARC-ET-SENANS

Rapporteur : Monsieur Pierre DAUDEY, Conseiller Syndical Délégué

La déchetterie d'Arc-et-Senans a été construite sur un terrain mis à disposition par la Commune d'Arc-et-Senans.

Dans le cadre de la politique globale d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, il convient désormais d'acquérir la parcelle de l'actuelle déchetterie.

L'emprise actuelle de la déchetterie d'Arc-et-Senans s'étend sur une parcelle située en section A, au lieu-dit « Canton d'Aval », sur la parcelle n°912, pour une surface totale de 2 637 m².

Afin d'obtenir une estimation financière de cette parcelle, le SYBERT a saisi les domaines ; la valeur est estimée à 8 € / m², hors taxe et droits d'enregistrement.

Le prix de la parcelle est donc estimé à 21 096 € HT, hors droits d'enregistrement.

Les crédits ont été ouverts au budget 2017 et feront l'objet d'un engagement, le cas échéant, sur la base de la présente estimation.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- **l'acquisition de la parcelle appartenant à la Commune d'Arc-et-Senans, sous référence cadastrale section A-n°912 située au lieu-dit « Canton d'Aval » sur la commune d'Arc-et-Senans, pour un montant de 21 096 € HT, hors droit d'enregistrement et hors frais de notaire,**
- **la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés,**
- **l'autorisation à donner à Madame la Présidente ou son représentant pour signer tous les actes afférents à cette acquisition.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Préfecture du Doubs

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu le **26 OCT. 2017**
Contrôle de légalité

Ne prennent pas part au vote : 0

